



DE SANGOSSE



Suterra® CheckMate®

Suterra® Puffer®

Produit fabriqué par
Suterra Europe Biocontrol S.L.

Identité

Nom	CheckMate® Puffer® LB-EA
N°AMM	2200389
Composition	(E,Z)-7,9-Dodecadien-1-yl acetate 28g/unité (Z)-9-dodecen-1-yl acétate 32g/unité
Formulation	Générateur d'aérosol (AE)
Usages	Vigne*Traitement des Parties Aériennes* Tordeuses de la grappe (cochylis et eudémis)

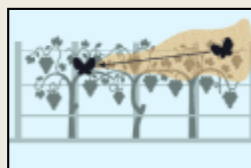


Mode d'action

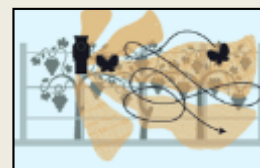
CheckMate®Puffer® LB-EA est un dispositif de confusion sexuelle.

Les matières actives diffusées sont des répliques des phéromones naturelles qui vont désorienter la reconnaissance entre mâles et femelles de *Lobesia Botrana* et *Empoecilia ambiguella*. L'accouplement sera alors perturbé, ce qui limitera les pontes et permettra de faire baisser la pression d'eudémis et de cochylis dans le vignoble confusé.

CheckMate®Puffer® LB-EA permet de limiter la pression de cochylis et eudémis et est complémentaire d'une lutte chimique contre ce ravageur.



AVANT



APRES

Mise en œuvre

Installation au vignoble :

A la réception du matériel, les Puffers® sont réglés et l'aérosol est inséré dans la cabine. Lors de l'installation au vignoble, il suffit d'allumer le dispositif selon les instructions fournies. A l'allumage, il est conseillé d'orienter la sortie du dispositif à l'opposé de l'utilisateur car un jet de phéromone est projeté. Installer ensuite les Puffers® selon le plan de pose transmis au préalable par DE SANGOSSE :



- Préparer les accroches à utiliser (ex. collier type Serflex).
- Les Puffers® doivent être installés sur des supports autres que la vigne. Ils peuvent se fixer sur des piquets, poteaux ou baguettes installés pour les supporter, fils... et doivent être orientés vers l'inter-rang.
- Accrocher les Puffers® **au-dessus de la canopée**, idéalement dans la partie la plus haute de la vigne. Attention à **ne pas gêner les travaux de rognage**.
- **Ne pas diriger la sortie des Puffers® directement sur les fruits ou les feuilles.**
- A l'installation, il peut être utile d'identifier les rangs dans lesquels les Puffers® sont installés et ceci pour gagner du temps lors de la désinstallation du matériel en fin de saison



Stockage & Conservation

Le dispositif CheckMate®Puffer® LB-EA se présente sous la forme d'une cabine spécifique et d'une bouteille aérosol. L'aérosol doit être stocké dans un endroit frais et sec ; il doit être protégé du rayonnement solaire et ne doit pas être exposé à une température de plus de 40°C.





DE SANGOSSE



CheckMate®Puffer® LB-EA peut être utilisé en **agricultures conventionnelle, biologique et biodynamique**.

La méthode de lutte par confusion sexuelle avec CheckMate®Puffer® LB-EA convient aux parcelles de vigne d'une surface minimum de 5 ha d'un seul tenant, de forme régulière et avec une pression cochylys et eudémis maîtrisée. Le seuil indicatif généralement retenu est de maximum 2% de dégâts provoqués par eudémis à la vendange précédente.

Les délais avant récolte (DAR), délais de réentrée (DRE) et zones non traitées (ZNT) ne s'appliquent pas à CheckMate®Puffer® LB-EA.

Plan de pose

Le plan de pose est réalisé en fonction des **informations remontées** : surface, plan et situation de la parcelle, sens des vents, topographie, zones à risque, pression sur la parcelle...

Ces éléments permettront d'établir un plan précis de pose et de connaître le nombre de Puffers® nécessaire pour couvrir la parcelle. Ce nombre sera au maximum de 3 Puffers® par hectare (dose homologuée) ; il est souvent proche de 2,5 Puffers® par hectare en pratique.

La pose

La confusion sexuelle est strictement préventive : il est essentiel d'installer les dispositifs CheckMate®Puffer® LB-EA **avant le début du vol de première génération**. En cas de début de vol avant la pose, assurer un traitement chimique pour couvrir le risque.

La pose se fera en respectant le plan fourni et la mise en œuvre des Puffers® (*cf recto*).

CheckMate®Puffer® LB-EA assure une diffusion de 150 ou 180 jours en fonction du modèle choisi. Ce choix se fait par vignoble en fonction du nombre de générations de tordeuses.

Le suivi

Il est nécessaire de **suivre les populations de cochylys et d'eudémis au sein des parcelles confusées**. Pour cela, il est conseillé d'installer des pièges à phéromones dans la zone confusée (si possible séparer les pièges cochylys et eudémis de plusieurs dizaines de mètres) ; un relevé régulier permet de s'assurer du bon fonctionnement de la confusion et de vérifier la pression à la parcelle. Des captures dans les pièges à phéromones au sein de la zone confusée indiquent une insuffisance de la confusion ou un vol trop important.

En fonction de ces suivis, il pourra être nécessaire de **prévoir un ou plusieurs traitement(s) chimique(s) pour appuyer la confusion sexuelle**.

Un **contrôle des glomérules en fin de G1** permettra de s'assurer que l'infestation ne dépasse pas le seuil compatible avec la méthode (généralement autour de 10% de grappes avec glomérules). En **fin de G2 et/ou de G3**, il est conseillé de contrôler le **pourcentage de grappes perforées**.

Il est important également de **surveiller les autres ravageurs** potentiellement présents à la parcelle (pyrales, etc.) car ils ne sont pas gérés par le dispositif de confusion CheckMate®Puffer® LB-EA.

CHECKMATE® PUFFER® LB-EA - AMM n° 2200389 - 195,3 g/kg de phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (équivalent à 104,2 g/kg - (Z)-9-dodécen-1-yl acétate et 91,1 g/kg - (E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate) - ® marque déposée et détenteur de l'AMM SUTERRA - P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer, P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 40°C. P501 Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.**, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - ☎ : 05 53 69 36 30 - 📠 : 05 53 66 30 65 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **SEPTEMBRE 2020** - Annule & remplace toute version précédente.



Aérosols inflammables (catégorie 2), Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 3)

ATTENTION

H223 Aérosol inflammable

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 Provoque une irritation cutanée

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.